



## Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10) <sup>1</sup>

Edition 2019/2020 - Page 1

Doc.-N° 5.12.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### 1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 10m (CFS C-10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

### 2. Annonce

#### 2.1 Responsable du concours

Toute la correspondance est à adresser au responsable du concours (RC) CFS C-10:

**Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg**

Tél. P. : 032 661 17 09

Courriel: [rolf.binz@swissshooting.ch](mailto:rolf.binz@swissshooting.ch)

#### 2.2 Centrale d'annonce des membres de la Fédération

Les Membres de la Fédération (MF) désignent pour leur territoire un responsable CFS C-10. Ce dernier annonce au RC CFS C-10 au plus tard jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2019** les dates et les installations de tir 10m.

#### 2.3 Installation de tir 10m

Chaque société tire dans son installation de tir 10m. La Division carabine 10/50m peut autoriser des exceptions.

#### 2.4 Cartes-couronne

Les MF commandent les cartes-couronne, directement et à leurs frais, auprès de l'intendant des cartes-couronne:

Ulrich Hirsbrunner, Grenzstrasse 23, case postale, 2558 Aegerten

Tél. P. : 032 373 22 50

Courriel: [hirsbrunneru@bluewin.ch](mailto:hirsbrunneru@bluewin.ch)

### 3. Matériel

La commande de matériel doit être effectuée avant le **1<sup>er</sup> septembre 2019**:

- des listes de participants, listes de classement des sociétés, feuilles de calcul et formulaires de rapport peuvent être obtenus auprès du RC CFS C-10 (par courriel).
- les feuilles de stand et cartes des tireurs sportifs sont expédiées par le RC CFS-C10.

<sup>1</sup> Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

#### 4. Résultats obligatoires

70 pourcent des tireurs licenciés de chaque société, ou pour le moins six tireurs seront pris en compte comme résultats obligatoires. Lors du calcul, il y a lieu d'arrondir les fractions de moins de 0,5 vers le bas et les fractions de 0,5 et plus vers le haut.

#### 5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société.

- Cible à 10 points
- Position:
  - a) debout appuyé - Juniors U10 - U15 (2012 - 2006)  
- Seniors-Vétérans (nés en 1950 et plus âgés)
  - b) debout à bras franc toutes les classes d'âge (nés en 2012 et plus âgés)

##### 5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices en nombre illimité sont autorisées avant chacune des deux passes société.

##### 5.2 Cible société

Deux passes à 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cible en carton, on ne doit tirer qu'un seul coup par visuel.

#### 6. Questions administratives

- 6.1 Le nombre des membres licenciés par société est fixé le **15 novembre 2019** par les MF sur la base des données de l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS).
- 6.2 En cas de litige lors du calcul du résultat d'une société, cette dernière s'adressera au responsable des MF. Les résultats ne seront remis au RC CFS C-10 que lorsqu'ils auront été définitivement vérifiés.
- 6.3 Si une société ne participe pas au CFS C-10 pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie de performance inférieure pour la saison suivante.
- 6.4 Les responsables des MF peuvent obtenir le logiciel (fichier Excel) pour le calcul des résultats des sociétés auprès du RC CFS C-10 (par courriel). Les MF ne peuvent faire usage de leurs propres logiciels que lorsque ceux-ci correspondent aux documents officiels de la FST.

#### 7. Distinctions et limites

Des distinctions seront remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

Limites de distinction par classe d'âge:							
Classe d'âge	Juniors U10 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-Vétérans	Juniors U10 - U15	Seniors-Vétérans
	debout, bras franc					debout, sur appui	
Année de naissance	2012 - 2004	2003 - 2000	1999 - 1961	1960 - 1951	dès 1950 et plus âgés	2012 - 2006	dès 1950 et plus âgés
Points	152	156	160	156	152	156	

## 8. Finances / Frais de participation

Redevances en faveur de la FST, pour chaque participant:

- part des frais du CFS C-10 Fr. 2.40
- contribution de sport et de formation Fr. 0.60

Le montant total de Fr. 3.00 par participant sera facturé aux MF par le Secrétariat général de la FST.

## 9. Retour du matériel

Le matériel doit être retourné dans un délai de trois semaines après le dernier jour de tir, mais au plus tard jusqu'au **15 avril 2020**.

Tous les documents doivent être datés et signés.

## 10. Classements

Les classements de chaque classe de performance seront publiés sur le site internet de la FST «[www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch)».

## 11. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CFS C-10 de la saison 2018/2019 du 14 mai 2018;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 13 mai 2019;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Rolf Binz
Chef a.i. de la Division Carabine 10/50m	Responsable du concours CFS C-10